

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°19 du 26 avril 2013

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°14

ERRATUM
de classement.

Du 15 avril 2013

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR.

ERRATUM de classement.

Du 15 avril 2013

NOR D E F L 1 3 5 7 1 7 0 Z

Texte modifié :

Instruction n° 1200/DEF/EMAA/BORH/AG n° 1200/DEF/DCSSA/OL/OME du 18 décembre 1995 (BOC, 1996, p. 136 ; BOEM 114.3.3.5, 620-0.2.4).

Référence de publication : BOC N°19 du 26 avril 2013, texte 14.

Le classement dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel des armées* du texte cité ci-après est modifié comme suit :

DATE.	LIBELLÉ.	SUPPRIMER.	AJOUTER.
18 décembre 1995	Instruction n° 1200/DEF/EMAA/BORH/AG n° 1200/DEF/DCSSA/OL/OME (BOC, 1996, p. 136 ; BOEM 114.3.3.5, 620-0.2.4) relative à l'organisation et au fonctionnement du service de santé dans l'armée de l'air.	114.3.3.5	114.3.3.4